



Image de synthèse - Intention d'aménagement

à la une

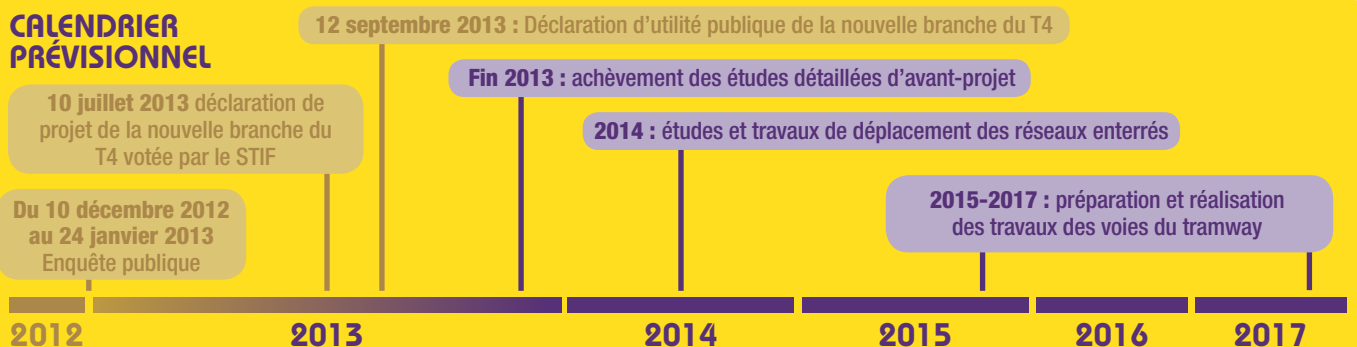
La nouvelle branche du T4 déclarée d'utilité publique

Pour répondre aux avis exprimés par le public pendant l'enquête publique ainsi qu'aux recommandations de la Commission d'enquête, le Conseil du STIF a précisé ses engagements en approuvant la Déclaration de projet le 10 juillet 2013. **Le 12 septembre 2013, la nouvelle branche du T4 a été déclarée d'utilité publique par le Préfet de la Seine-Saint-Denis**, étape essentielle qui permettra d'engager les travaux courant 2014.

Actuellement, les maîtres d'ouvrage, **le STIF, SNCF et RFF**, réalisent les études dites « d'avant-projet » : celles-ci permettent d'affiner les caractéristiques techniques du projet (implantation précise de la plateforme du tramway, des chaussées, des pistes cyclables, des trottoirs...). Elles intègrent également les recommandations formulées par la Commission d'enquête notamment sur **l'accès aux commerces et la circulation routière**, tant pendant les travaux qu'une fois le tramway mis en service.

Conformément à la demande de la Commission d'enquête, les maîtres d'ouvrage s'engagent également à **poursuivre la démarche de dialogue** initiée avec les acteurs du territoire : élus, commerçants, associations, etc. Ces échanges permettront aux maîtres d'ouvrage de préparer la période des travaux. Des dispositifs d'information et d'accompagnement pour les riverains et les utilisateurs de la ligne T4 seront également mis en place.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



LES ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJET SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

RECOMMANDATION N°1 L'ACCES AUX COMMERCES PENDANT LES TRAVAUX

Les maîtres d'ouvrage, le STIF, SNCF et RFF, s'engagent à **poursuivre le dialogue lors des phases d'études et travaux avec les collectivités et les commerçants, afin de répondre au mieux à leurs préoccupations** :

- **Préserver les accès aux commerces pendant les travaux** et mise en place d'une signalétique spécifique.
- **Proposer des espaces de stationnement** en lien avec les collectivités et les commerçants.
- Nommer un « **médiateur commerces** » pour assurer un lien permanent entre les commerçants, les entreprises du chantier et les maîtres d'ouvrage pendant les travaux.
- Mettre en place une **commission d'indemnisation** afin de compenser les pertes financières des commerçants dont l'activité serait impactée pendant la période des travaux.

RECOMMANDATION N°2 LA CIRCULATION ROUTIERE EN LIEN AVEC LE TRAMWAY

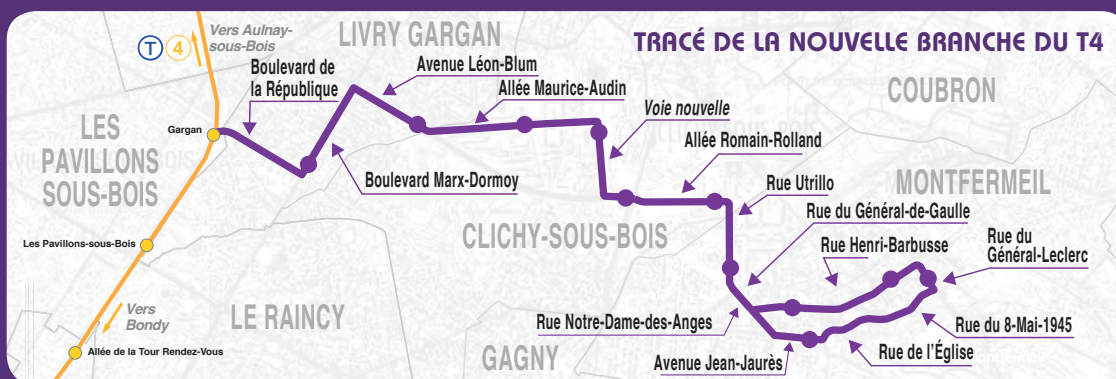
Les maîtres d'ouvrage s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour **réduire au minimum les difficultés** liées à l'arrivée de la nouvelle branche du T4 et de mener ce travail en collaboration avec les communes.

- Proposer de **nouveaux plans de circulation** aux communes afin de faciliter l'arrivée du tramway en minimisant les effets sur la circulation routière à proximité du tracé.
- Porter une attention spécifique au **secteur de Gargan** et au **centre ville de Montfermeil**, en raison du nombre important de commerces, de la circulation et de la réorganisation des lignes de bus.

RECOMMANDATION N°3 L'INFORMATION DES RIVERAINS ET DES UTILISATEURS DE LA LIGNE T4 PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en oeuvre des **dispositifs d'information** et à prendre toutes les mesures envisageables pour **limiter les perturbations** liées aux travaux :

- Communiquer **régulièrement** les calendriers des travaux.
- Proposer aux entreprises de regrouper les **installations** de chantier.
- Prévoir la présence d'**agents de proximité** pour relayer les questions et inquiétudes des riverains, usagers et commerçants.
- **Limiter les effets des travaux sur la circulation de la ligne T4** existante entre Aulnay-sous-Bois et Bondy.



Entretien avec Lionel Poupat - STIF chef de projet de la nouvelle branche T4

● A quoi correspond la Déclaration d'Utilité Publique ?

● **Lionel Poupat, STIF** : C'est une étape cruciale pour le projet car elle valide publiquement son intérêt général pour le territoire, celui d'un projet qui viendra améliorer les déplacements dans l'Est de la Seine-Saint-Denis. La Déclaration d'Utilité Publique permet désormais d'avancer dans les études d'avant-projet afin de finaliser les caractéristiques et de pouvoir préciser le calendrier définitif de réalisation.

● Que va-t-il se passer dans les mois à venir ? Quand les riverains vont-ils voir démarrer les premiers travaux ?

● **LP** : Pendant les mois qui viennent, nous allons affiner le projet dans ses moindres détails (choix des espèces

végétales, type de mobilier urbain, etc.) et préparer au mieux la période des travaux en lien avec les communes concernées. Les premiers travaux sur la voie publique seront les travaux de déplacement des réseaux concessionnaires situés sous la future plateforme du tramway : réseaux gaz, eau, assainissement, etc... Ces travaux n'interviendront pas avant mi-2014. Evidemment, un dispositif d'information des usagers, des commerçants et des habitants sera mis en place pour les accompagner au mieux durant cette période de perturbations. Il faut noter que les travaux du tramway s'accompagneront d'un réaménagement des rues concernées pour favoriser les déplacements de chacun (vélos, piétons...).

